



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

13 décembre 2022

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine tenue à la mairie, le 13 décembre 2022, à 19 h, sous la présidence du maire suppléant, Gaétan Richard, et à laquelle il y a quorum.

Sont présents :

M. Gaétan Richard, maire suppléant et président de la Communauté maritime
Mme Joy Davies, mairesse de la Municipalité de Grosse-Île
M. Benoit Arseneau, conseiller du village de Havre-aux-Maisons
M. Roger Chevarie, conseiller du village de Fatima
M. Hugues Lafrance, conseiller du village de L'Étang-du-Nord
M. Richard Leblanc, conseiller des villages de Cap-aux-Meules et de L'Île-d'Entrée
Mme Sara Vigneau, conseillère du village de L'Île-du-Havre-Aubert

Sont aussi présentes :

Mme Ariane Cummings, directrice générale
Mme Andrée-Maude Renaud, greffière

Dix personnes assistent également à la séance.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le président, Gaétan Richard, procède à l'ouverture de la séance à 19 h 1.

CM2212-0633

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur une proposition de Richard Leblanc,
appuyée par Roger Chevarie,
il est résolu

d'ajouter au point *Affaires diverses* le sujet suivant : « Demande d'intervention au gouvernement du Québec – Dossier des RPA » et de retirer de l'ordre du jour le point 7.8.1 relatif au Plan régional des milieux humides et hydriques.

L'ordre du jour ainsi modifié est adopté à l'unanimité.

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Approbation des procès-verbaux
- 3.1 Approbation des procès-verbaux des séances ordinaire et extraordinaire tenues les 8 et 22 novembre 2022
4. Rapport des comités
5. Approbation de la liste des chèques à ratifier et des comptes à payer



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

13 décembre 2022

- 6. Correspondance
- 7. Services municipaux
 - 7.1 Administration
 - 7.1.1 Approbation du calendrier des séances ordinaires 2023 de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine
 - 7.1.2 Représentation de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine – Comité de sécurité publique
 - 7.2 Finances
 - 7.2.1 Rapport et dépôt des soumissions – Appel d'offres n° 453 – Attribution de contrat – Services professionnels pour l'audit des états financiers 2022, 2023 et 2024
 - 7.2.2 Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local – Reddition de comptes 2022
 - 7.3 Communications
 - 7.4 Ressources humaines
 - 7.5 Services techniques et des réseaux publics
 - 7.6 Hygiène du milieu
 - 7.6.1 Adoption du projet de plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) du territoire des Îles-de-la-Madeleine
 - 7.7 Sécurité publique
 - 7.7.1 Rapport et dépôt des soumissions – Attribution de contrat – Appel d'offres n°446 – Fourniture d'une camionnette de service
 - 7.8 Aménagement du territoire
 - 7.8.1 Appui au Comité ZIP – Projet de mise à jour cartographique des milieux humides
 - 7.8.2 Autorisation de signature de baux, permis et autres documents afférents – Ententes de délégation de gestion territoriale sur les terres du domaine de l'État
 - 7.9 Développement du milieu
 - 7.9.1 Adoption du rapport de reddition de comptes annuelle 2021-2022 – Fonds régions et ruralité (volet 4) – Soutien à la vitalisation
 - 7.9.2 Fonds régions et ruralité (volet 2) – Politique de soutien aux projets structurants
 - 7.9.3 Renouvellement de l'entente sectorielle – Le Bon Goût frais des Îles-de-la-Madeleine



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

13 décembre 2022

- 7.10 Loisir, culture et vie communautaire
- 7.11 Service de l'ingénierie, des TIC et des bâtiments
 - 7.11.1 Attentes de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine envers Hydro-Québec
- 7.12 Réglementation municipale
 - 7.12.1 Avis de motion – Règlement n° CM-2022-16 décrétant des dépenses en immobilisations relativement à l'acquisition de conteneurs et pourvoyant à l'appropriation des deniers nécessaires pour en défrayer le coût, dont un emprunt de 460 000 \$ remboursable en 10 ans, et imposant une taxe permettant de rembourser cet emprunt
 - 7.12.2 Dépôt du projet de règlement n° CM-2022-16 décrétant des dépenses en immobilisations relativement à l'acquisition de conteneurs et pourvoyant à l'appropriation des deniers nécessaires pour en défrayer le coût, dont un emprunt de 460 000 \$ remboursable en 10 ans, et imposant une taxe permettant de rembourser cet emprunt
- 8. Affaires diverses
 - 8.1 Demande d'intervention du gouvernement du Québec – Dossier des résidences pour personnes âgées (RPA) sur le territoire des Îles-de-la-Madeleine
- 9. Période de questions
- 10. Clôture de la séance

APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX

CM2212-0634

Approbation des procès-verbaux des séances ordinaire et extraordinaire tenues les 8 et 22 novembre 2022

Les membres du conseil ont préalablement reçu une copie des procès-verbaux des séances ordinaire du 8 novembre 2022 et extraordinaire du 22 novembre 2022.

Sur une proposition de Sara Vigneau,
appuyée par Benoit Arseneau,
il est résolu à l'unanimité

d'approuver ces procès-verbaux tels qu'ils ont été rédigés.

RAPPORT DES COMITÉS

Aucun rapport concernant les divers comités n'est présenté.



Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

13 décembre 2022

No. de résolution
ou annotation

CM2212-0635

APPROBATION DE LA LISTE DES CHÈQUES À RATIFIER ET DES COMPTES À PAYER

La liste des chèques à ratifier et des comptes à payer pour la période du 24 octobre au 28 novembre 2022 a été transmise aux membres du conseil préalablement à la présente séance.

Sur une proposition de Richard Leblanc,
appuyée par Hugues Lafrance,
il est résolu à l'unanimité

d'approuver le paiement de ces dépenses pour un total de 2 251 914,74 \$.

CORRESPONDANCE

Aucune liste de correspondance d'intérêt public n'a été déposée au conseil de la Communauté maritime depuis la dernière séance.

SERVICES MUNICIPAUX

ADMINISTRATION

CM2212-0636

Approbation du calendrier des séances ordinaires 2023 de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

Sur une proposition de Joy Davies,
appuyée par Benoit Arseneau,
il est résolu à l'unanimité

que le calendrier 2023 des séances ordinaires du conseil de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine soit établi comme suit :

Le mardi 17 janvier 2023
Le mardi 14 février 2023
Le mardi 14 mars 2023
Le mardi 11 avril 2023
Le mardi 9 mai 2023
Le mardi 13 juin 2023
Le mardi 11 juillet 2023
Le mardi 8 août 2023
Le mardi 12 septembre 2023
Le mardi 10 octobre 2023
Le mardi 14 novembre 2023
Le mardi 12 décembre 2023

que les séances du conseil débutent à 19 heures;

qu'un avis relatif au contenu du calendrier soit publié dans le bulletin mensuel *L'Info-municipale*, conformément à l'article 320 de la Loi sur les cités et villes.



Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

13 décembre 2022

No. de résolution
ou annotation

CM2212-0637

Représentation de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine – Comité de sécurité publique

CONSIDÉRANT les dispositions de l'entente relative à la fourniture de services de police par la Sûreté du Québec sur le territoire de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine;

CONSIDÉRANT QU' en vertu de l'article 78 de la Loi sur la police, le comité de sécurité publique doit être constitué de 4 à 7 représentants municipaux;

CONSIDÉRANT QU' en août dernier, le conseil avait procédé à la nomination de trois représentants de la Communauté maritime au sein de ce comité;

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu de désigner une quatrième personne pour siéger à ce comité;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Roger Chevarie,
appuyée par Hugues Lafrance,
il est résolu à l'unanimité

de nommer Gaétan Richard comme représentant de la Communauté maritime au sein du comité de sécurité publique au côté de Joy Davies, Hugues Lafrance, Richard Leblanc.

FINANCES

CM2212-0638

Rapport et dépôt des soumissions – Appel d'offres n° 453 – Attribution de contrat – Services professionnels pour l'audit des états financiers 2022, 2023 et 2024

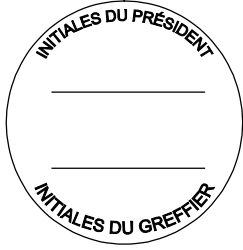
CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a procédé, le 11 novembre 2022, à un appel d'offres public relatif aux services professionnels pour l'audit des états financiers consolidés de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine pour les exercices financiers 2022-2023-2024;

CONSIDÉRANT QU' une seule offre a été déposée, soit celle de Raymond Chabot Grant Thornton;

CONSIDÉRANT la recommandation faite par le comité d'analyse quant à la conformité de cette soumission;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Benoit Arseneau,
appuyée par Joy Davies,
il est résolu à l'unanimité



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

13 décembre 2022

que le conseil de la Communauté maritime accepte l'offre déposée par la firme Raymond Chabot Grant Thornton relativement à l'audit des états financiers consolidés pour les années 2022, 2023 et 2024 selon l'option (B) retenue, sans la préparation du rapport financier sur le formulaire du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

Le contrat de services professionnels de la firme se détaille comme suit :

- 2022 – 33 000 \$
- 2023 – 35 000 \$
- 2024 – 37 100 \$

Aux montants soumis annuellement s'ajoutent les taxes applicables.

CM2212-0639

Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local – Reddition de comptes 2022

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports du Québec a versé une compensation de 460 074 \$ relativement à l'entretien du réseau routier local pour l'année 2022;

CONSIDÉRANT QUE les compensations distribuées à la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, de compétence municipale dont la responsabilité incombe à la Communauté maritime;

CONSIDÉRANT QUE la présente résolution est accompagnée de l'annexe A identifiant les interventions réalisées sur les routes susmentionnées;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Richard Leblanc,
appuyée par Sara Vigneau,
il est résolu à l'unanimité

que le conseil de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine atteste de la véracité des frais engagés, au ministère des Transports du Québec, et de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Communauté maritime, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau local.

HYGIÈNE DU MILIEU

CM2212-0640

Adoption du projet de plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) du territoire des Îles-de-la-Madeleine

CONSIDÉRANT QUE le plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) du territoire des Îles-de-la-Madeleine est en vigueur depuis le 18 janvier 2017 et qu'en vertu de l'article 53.23.1 de la Loi sur la qualité



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

13 décembre 2022

de l'environnement (LQE), les municipalités régionales ont la responsabilité de réviser ce document tous les sept (7) ans;

CONSIDÉRANT QU' à cette fin, le conseil doit adopter par voie de résolution un projet de PGMR révisé, en vertu de l'article 53.11 de la LQE;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Hugues Lafrance,
appuyée par Roger Chevarie,
il est résolu à l'unanimité

que le conseil de la Communauté maritime adopte le plan de gestion des matières résiduelles du territoire des Îles-de-la-Madeleine révisé;

que ce projet de plan de gestion soit soumis à une consultation publique le 31 janvier 2023;

qu'un avis indiquant la date, l'heure et le lieu de l'assemblée publique soit diffusé et que le projet de PGMR puisse être consulté au bureau de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine, ainsi que sur son site Internet, le tout conformément aux exigences de l'article 53.14 de la Loi sur la qualité de l'environnement.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

Retrait momentané du conseiller du village de Havre-aux-Maisons

Le conseiller Benoit Arseneau se retire préalablement aux délibérations du sujet qui suit pour éviter toute situation de conflit d'intérêts.

CM2212-0641

Rapport et dépôt des soumissions – Attribution de contrat – Appel d'offres n°446 – Fourniture d'une camionnette de service

CONSIDÉRANT QUE la Communauté maritime a adopté un plan quinquennal de renouvellement des équipements et véhicules municipaux;

CONSIDÉRANT QU' il est nécessaire de procéder au remplacement du véhicule n° 58 utilisé aux fins du Service de sécurité incendie;

CONSIDÉRANT QUE le 27 septembre dernier, la Municipalité a procédé à un appel d'offres sur invitation relativement à la fourniture d'une camionnette de service;

CONSIDÉRANT QU' une seule soumission a été reçue, soit celle de Plymouth Chrysler des Îles, et que celle-ci est en tout point conforme;



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

13 décembre 2022

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Joy Davies,
appuyée par Sara Vigneau,
il est résolu à l'unanimité

que le conseil de la Communauté maritime accepte l'offre déposée par Plymouth Chrysler des Îles, au prix de 73 980 \$ plus les taxes applicables;

que le conseil autorise la directrice des finances, Danielle Hubert, à signer tout document relatif à ce contrat.

Cette dépense sera financée à même le fonds de roulement de la Communauté maritime et remboursée sur une période de 10 ans.

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

CM2212-0642

Appui au Comité ZIP – Projet de mise à jour cartographique des milieux humides

CONSIDÉRANT le projet qu'entend mener le Comité ZIP relativement à la mise à jour de la cartographie et à l'élaboration d'une version interactive accessible en ligne permettant d'outiller les acteurs du milieu, de faciliter la compréhension des fonctions et dynamiques des milieux humides et de leurs écosystèmes;

CONSIDÉRANT l'importance de la protection des milieux humides, lesquels sont essentiels à notre qualité de vie en absorbant et en filtrant les eaux de surface qui viennent alimenter les nappes phréatiques, en maintenant la biodiversité, en contribuant à la lutte contre les changements climatiques par la capture de CO² et en maintenant une qualité paysagère;

CONSIDÉRANT QUE ce projet répond à un objectif du Plan régional des milieux humides et hydriques (PRMHH);

CONSIDÉRANT la demande de soutien formulée à la Communauté maritime par le Comité ZIP dans le cadre de ce projet;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Richard Leblanc,
appuyée par Hugues Lafrance,
il est résolu à l'unanimité

que le conseil de la Communauté maritime appuie le Comité ZIP relativement au dépôt d'une demande d'aide financière au Programme Affluents maritime du Fonds d'action Saint-Laurent, dans le cadre de son projet de mise à jour cartographique des milieux humides.



Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

13 décembre 2022

No. de résolution
ou annotation

CM2212-0643

Autorisation de signature de baux, permis et autres documents afférents – Ententes de délégation de gestion territoriale sur les terres du domaine de l'État

CONSIDÉRANT la convention de gestion territoriale a été renouvelée en 2019 avec le ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles et le ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs;

CONSIDÉRANT QU' en vertu de cette entente, les ministres confient, sous certaines conditions, à la Communauté maritime des pouvoirs et responsabilités en matière de planification, de gestion et de réglementation foncières sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE la Communauté maritime doit procéder à la signature de documents relatifs à la location ou au renouvellement de baux de terres publiques du domaine de l'État;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Roger Chevarie,
appuyée par Benoit Arseneau,
il est résolu à l'unanimité

que le conseil autorise les personnes occupant les postes respectifs de greffier ou greffière ou en son absence greffier adjoint ou greffière adjointe à la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine à signer, pour et nom de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine, tout document relatif à la location ou au renouvellement de baux de terres du domaine de l'État.

Cette résolution abroge et remplace la résolution n° A1502-290 adoptée par le conseil d'agglomération en février 2015.

DÉVELOPPEMENT DU MILIEU

CM2212-0644

Adoption du rapport de reddition de comptes annuelle 2021-2022 – Fonds régions et ruralité (volet 4) – Soutien à la vitalisation

CONSIDÉRANT QUE la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine a signé, le 20 novembre 2020, avec le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, l'Entente relative au Fonds régions et ruralité (volet 4) – Soutien à la vitalisation;

CONSIDÉRANT QUE la Communauté maritime s'est engagée à déposer, chaque année, auprès du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, un rapport d'activités sur l'utilisation du Fonds régions et ruralité;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Hugues Lafrance,
appuyée par Sara Vigneau,
il est résolu à l'unanimité



Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

13 décembre 2022

No. de résolution
ou annotation

que le conseil de la Communauté maritime adopte le rapport d'utilisation des sommes du Fonds régions et ruralité (volet 4) des Îles-de-la-Madeleine couvrant la période du 1^{er} avril 2020 au 31 mars 2022;

qu'une copie de ce rapport soit transmise au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation conformément à l'entente.

CM2212-0645

Fonds régions et ruralité (volet 2) – Politique de soutien aux projets structurants

CONSIDÉRANT le dépôt de deux demandes d'aide financière pour la dernière période d'analyse de la Politique de soutien aux projets structurants du Fonds régions et ruralité (volet 2);

CONSIDÉRANT QUE le comité d'analyse a procédé à l'étude de ces demandes le 21 novembre 2022, que les projets répondent aux critères de sélection, lesquels projets font l'objet d'une recommandation favorable;

CONSIDÉRANT la concordance de ces initiatives avec les objectifs du projet de territoire Horizon 2025;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Sara Vigneau,
appuyée par Roger Chevarie,
il est résolu à l'unanimité

que l'aide financière provenant du Fonds régions et ruralité (volet 2) soit consentie aux projets suivants, et ce, conditionnellement au respect des exigences ci-dessous mentionnées :

Organismes porteurs	Projets	Montant accordé / total projet	Conditions à respecter
Association de kite des Îles	Structuration de la pratique de la planche à voile et de la wing	14 000 \$ / 35 000 \$	Engagement des partenaires financiers et obtention des autorisations municipales nécessaires à la réalisation du projet.
Réseau traditions vivantes des Îles-de-la-Madeleine	Réveillés les veillées	19 910 \$ / 37 325 \$	Engagement des partenaires financiers et obtention des autorisations municipales nécessaires à la réalisation du projet.
Total :		33 910 \$ / 72 325 \$	



Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

13 décembre 2022

No. de résolution
ou annotation

CM2212-0646

Renouvellement de l'entente sectorielle – Le Bon Goût frais des Îles-de-la-Madeleine

CONSIDÉRANT les compétences de la Communauté maritime en matière de développement économique et territorial;

CONSIDÉRANT QUE Le Bon Goût frais des Îles-de-la-Madeleine est reconnu comme étant l'organisme de concertation et de développement du secteur bioalimentaire aux Îles;

CONSIDÉRANT la volonté du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec de conclure une nouvelle entente sectorielle avec Le Bon Goût frais des Îles, incluant la Communauté maritime, le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation et la Fédération de l'UPA de la Gaspésie - Les Îles;

CONSIDÉRANT l'effet levier des sommes investies par le milieu dans une telle entente;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Benoit Arseneau,
appuyée par Hugues Lafrance,
il est résolu à l'unanimité

que le conseil de la Communauté maritime confirme sa volonté de signer une entente sectorielle pour 2023-2025 et désigne sa directrice générale, Ariane Cummings, comme signataire;

que le conseil mandate le Service de développement du milieu pour travailler avec le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, la Fédération de l'UPA de la Gaspésie - Les Îles et Le Bon Goût frais des Îles à l'élaboration des engagements et modalités de cette entente;

qu'une somme de 62 269 \$ sur deux ans, issue du Fonds régions et ruralité (volet 2), soit affectée à cette entente, et ce, pour les années 2023-2024 et 2024-2025.

SERVICE DE L'INGÉNIERIE, DES TIC ET DES BÂTIMENTS

CM2212-0647

Attentes de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine envers Hydro-Québec

CONSIDÉRANT QU' Hydro-Québec a entrepris un processus de remplacement de l'approvisionnement électrique de l'archipel par une solution respectant les principes de développement durable, notamment moins génératrice de gaz à effets de serre;



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

13 décembre 2022

CONSIDÉRANT QUE la Régie de l'énergie du Québec, dans sa décision du 2 septembre 2022, n'a pas accepté la solution telle qu'elle a été présentée par Hydro-Québec et lui a exigé une démarche additionnelle incluant la précision du scénario de raccordement ainsi que de ceux alliant une centrale au gaz naturel renouvelable couplé à de l'éolien;

CONSIDÉRANT QUE la Régie de l'énergie du Québec, dans sa décision du 2 septembre 2022, a mis l'emphase sur des exigences quant à l'acceptabilité sociale de la solution éventuellement retenue et sur le processus menant à l'évaluation de cette acceptabilité sociale;

CONSIDÉRANT QUE, malgré les efforts d'Hydro-Québec d'informer et de consulter la communauté des Îles au cours des dernières années, certaines préoccupations demeurent;

CONSIDÉRANT QUE, comme la solution retenue approvisionnera la communauté des Îles-de-la-Madeleine pour au moins les 40 à 60 prochaines années, il est essentiel que la Communauté maritime fasse part à Hydro-Québec de ses suggestions et exigences;

CONSIDÉRANT QUE les attentes de la Communauté maritime mentionnées entre autres dans sa Stratégie énergétique 2017-2025 et dans ses résolutions n^{os} CM1710-950, CM1710-951 et CM1802-1021 méritent d'être précisées;

CONSIDÉRANT QUE la Commission consultative sur les enjeux énergétiques a été consultée dans l'élaboration de la présente résolution;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Gaétan Richard,
appuyée par Sara Vigneau,
il est résolu à l'unanimité

de soumettre à Hydro-Québec, dans le cadre du processus menant à la mise en place d'une solution de remplacement de la centrale thermique actuelle comme source principale d'électricité pour l'archipel, les éléments que la Communauté maritime des Îles souhaite voir préciser, valider et mesurer, tel qu'ils sont mentionnés au document intitulé *Demandes de la Communauté maritime auprès d'Hydro-Québec pour les précisions des scénarios et le choix de la Stratégie de transition énergétique de l'archipel des Îles-de-la-Madeleine* de façon à ce que, au moment opportun, les instances municipales, les partenaires et la population puissent se prononcer, à propos des scénarios proposés, sur les éléments pertinents, notamment :

- Les échéanciers;
- Les divers éléments de logistique, tels que ceux ayant un impact sur le quotidien de la communauté, comme la stratégie d'hébergement des travailleurs mobilisés;



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

13 décembre 2022

- La fiabilité de la solution proposée en fonction des divers scénarios de variation de la demande, liée à l'évolution démographique, aux changements climatiques ou à l'électrification des transports, entre autres;
- Les ajouts, abandons ou modifications au Programme d'utilisation efficace de l'énergie (PUEÉ) et aux autres mesures d'efficacité énergétique et leurs impacts sur les clients résidentiels, commerciaux, industriels et institutionnels, notamment les clients à faible revenu;
- Les retombées économiques et sociales locales en fonction des divers scénarios proposés et en comparaison des retombées actuelles et récentes de la présence d'Hydro-Québec dans le milieu;
- Les impacts sur l'environnement et sur le milieu naturel du territoire en fonction des différents scénarios proposés;
- Le potentiel d'utilisation des énergies renouvelables qu'offre le territoire en fonction des différents scénarios proposés;
- Les risques et impacts socio-sanitaires sur la communauté en fonction des différents scénarios proposés;

de soumettre à Hydro-Québec que la Communauté maritime souhaite être consultée en continu pendant ce processus;

de préciser que ces éléments ne peuvent être interprétés comme une liste exhaustive ou finale des préoccupations du milieu;

de rappeler que l'exercice d'évaluation de l'acceptabilité sociale, dont Hydro-Québec est responsable, est un exercice en continu pouvant évoluer dans le temps, en fonction de divers éléments.

RÉGLEMENTATION MUNICIPALE

CM2212-0648

Avis de motion – Règlement n° CM-2022-16 décrétant des dépenses en immobilisations relativement à l'acquisition de conteneurs et pourvoyant à l'appropriation des deniers nécessaires pour en défrayer le coût, dont un emprunt de 460 000 \$ remboursable en 10 ans, et imposant une taxe permettant de rembourser cet emprunt

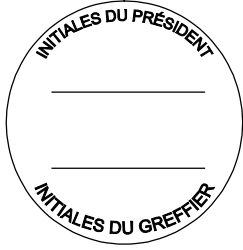
La conseillère, Sara Vigneau, donne l'avis de motion préalable à l'adoption d'un règlement décrétant des dépenses en immobilisations relativement à l'acquisition de conteneurs et pourvoyant à l'appropriation des deniers nécessaires pour en défrayer le coût, dont un emprunt de 460 000 \$ remboursable en 10 ans, et imposant une taxe permettant de rembourser cet emprunt.

CM2212-0649

Dépôt du projet de règlement n° CM-2022-16 décrétant des dépenses en immobilisations relativement à l'acquisition de conteneurs et pourvoyant à l'appropriation des deniers nécessaires pour en défrayer le coût, dont un emprunt de 460 000 \$ remboursable en 10 ans, et imposant une taxe permettant de rembourser cet emprunt

CONSIDÉRANT QUE la Communauté maritime doit effectuer l'acquisition de conteneurs destinés à la collecte des matières résiduelles;

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu de contracter un emprunt de 460 000 \$ pour financer cet achat;



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

13 décembre 2022

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion a été donné quant à la présentation d'un tel règlement séance tenante;

CONSIDÉRANT QU' en vertu de la loi, tout projet de règlement doit être déposé à une séance préalable à celle de l'adoption d'un règlement;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Sara Vigneau,
appuyée par Roger Chevarie,
il est résolu à l'unanimité

que le conseil prenne acte du dépôt du projet de règlement n° CM-2020-16
séance tenante.

AFFAIRES DIVERSES

CM2212-0650

Demande d'intervention du gouvernement du Québec – Dossier des résidences pour personnes âgées (RPA) sur le territoire des Îles-de-la-Madeleine

CONSIDÉRANT QUE la population des Îles-de-la-Madeleine est plus vieillissante que la plupart des autres localités du Québec;

CONSIDÉRANT QUE le service de résidences pour personnes âgées (RPA) du territoire est presque exclusivement dispensé par des organismes à but non lucratif (OBNL) gouvernés par des conseils d'administration formés de bénévoles du milieu;

CONSIDÉRANT QUE, dans le contexte habituel, assurer la viabilité de ces OBNL était déjà un grand défi, et que le contexte postpandémique et inflationniste actuel le rend encore plus colossal;

CONSIDÉRANT QUE, pour la plupart, ces résidences sont des résidences de proximité, lesquelles permettent aux personnes âgées d'espérer pouvoir demeurer dans leur milieu;

CONSIDÉRANT QUE la situation des différentes RPA est difficile, voire critique, et qu'un soutien gouvernemental est nécessaire pour assurer le maintien d'un service de qualité;

CONSIDÉRANT QU' advenant la fermeture d'une ou de plusieurs de ces résidences, il est probable que le milieu ne puisse recueillir convenablement cette clientèle étant dépourvu des infrastructures et outils nécessaires pour le faire;

CONSIDÉRANT QUE les intervenants du milieu, notamment le CISSS, la Municipalité et le député sont mobilisés et déploient les moyens dont ils disposent;



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

13 décembre 2022

CONSIDÉRANT QUE certains signaux positifs ont été envoyés par le gouvernement du Québec concernant l'importance du dossier des RPA et quant à l'urgence d'intervenir;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Gaétan Richard,
appuyée par Joy Davies,
il est résolu à l'unanimité

que le conseil de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine demande au gouvernement du Québec d'intervenir dans le dossier des résidences pour personnes âgées (RPA), en portant une attention particulière aux RPA du territoire des Îles, d'abord de façon à les soulager de leurs difficultés actuelles et ensuite pour assurer la pérennité de leurs opérations;

que le conseil de la Communauté maritime demande à la ministre déléguée à la Santé et aux Aînés, madame Sonia Bélanger, de venir aux Îles pour rencontrer les RPA locales, constater et comprendre leur situation teintée par le contexte insulaire;

que le conseil de la Communauté maritime demande au gouvernement du Québec de faire en sorte que des interventions soient rapidement effectuées pour venir en aide aux RPA étant donné l'urgence de la situation.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'est soulevée lors de la période allouée à cet effet.

CM2212-0651

CLÔTURE DE LA SÉANCE

Sur une proposition de Hugues Lafrance,
appuyée par Richard Leblanc,
il est résolu à l'unanimité

de lever la séance à 19 h 35.

Gaétan Richard, maire suppléant

Andrée-Maude Renaud, greffière